

**Arrêté n° 2021/G-61 modifiant l'arrêté n° 2021/G-22 portant composition du jury et désignation des examinateurs du concours d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2021**

**Le Président,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- VU Décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux d'animation de 1<sup>ère</sup> classe ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-76 portant ouverture du concours d'Adjoint Territorial d'animation P<sup>al</sup> de 2<sup>ème</sup> classe – session 2021 en date du 13 août 2020 ;
- VU l'arrêté n° 2021/G-22 en date du 24 février 2021 portant composition du jury et désignation des examinateurs du concours d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2021 ;

**ARRÊTE**


**Art. 1 :** Mme Sandra GANEO-PICARD, Adjointe au Maire de la ville de Turckheim se rajoute à la liste des examinateurs du concours mentionnée à l'article 4 de l'arrêté n° 2021/G-22 susmentionné.

Les autres articles ne sont pas modifiés.

**Art. 2 :** Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 20 mai 2021



Lucien MULLER  
Maire de Wettolsheim